Sourds muets et aveugles.— Allocation pour trousseau.

Travaux. — Construction d'un bureau d'octroi et de pesage.

Voirie. — Rue du Moulin Tonton. — Demande de changement de nom.

Nouvelles canalisations à faire en 1887, avec propositions additionnelles concernant la continuation de la canalisation à la Croix Rouge, jusqu'au croisement du chemin de ce nom et de celui venant du Pont de Neuville.

Spéciales.— Projet d'emprunt et de grands travaux (nouveau rapport).

Projet d'acquisition de deux parcelles de terrain, tenant à l'usine à gaz et à l'Espierre.

Chronique du tir. — La fête de Ste-Barbe réunissait lundi, dans un banquet, les Carabiniers du Cercle de St-Joseph.

Au dessert, M. Duprez-Hollebecq, président, donna lecture du rapport annuel : excellent rapport nous montrant les membres du Cercle bien unis, assidus aux exercices du tir et annonçant de plus pour cette année une situation financière exceptionnellement satisfaisante ; ces motifs sérieux de prospérité permettent d'espérer, sans escompter l'avenir, de voir de plus en plus florissante cette aimable réunion d'amis.

Les prix du concours trimestriel de Ste-Barbe furent ensuite proclamés dans l'ordre suivant :

Haut Nombre : 1er prix, MM. Désiré Parsy, P. 28 B. 21 ; 2e, J. Petit, 27 26 ; 3e, J. Duprez, 27 25 ; 4e, Henri Delahousse, 27 18 ; 5e, Ed. Delahousse, 26 22 ; 6e, Aug. Assemaine, 25 22 ; 7e. Masure-Six, 25 22 ; 8e, Masure-Lantoing, 25 19 ; 9e, J. Lelong, 25 17 ; 10e. Ed. Desplechin, 25 17.

Bas Nombre : 1er prix, MM. J. Lefebvre, P. 6 B. 22 ; 2e, J. Ritaine, 6 17 ; 3e, Louis Deconinck, 7 23 ; 4e, Ch. Flipo, 7 22 ; 5e, Auguste Ritaine, 7 19 : 6e, Pierre Masure, 8 20 ; 7e. E. Barrois, 8 18.

Belle Balle : 1er prix, MM. J. Duprez, écarts, 0,51 ; 2e, J. Ritaine, 0,56 ; 3e. Ed. Delahousse, 0,77 ; 4e. J. Petit, 0,83 ; 5e, Jules Lefebvre. 0,98 ; 6e, Jean Lelong, 1,11 ; 7e, Denoyette, 1,22 ; 8e, Jean Masure, 1,23.

Après la distribution solennelle des prix, invités et carabiniers rivalisèrent de zèle pour rendre cette fête plus brillante que jamais ; la verve de M. J. Watteeuw, jointe à la musique de M. Carlos Desurmont, rendirent la fin du banquet des plus intéressantes et tous emportèrent de la fête patronale de 1886 le meilleur des souvenirs.

Mardi prochain 21 décembre, à 2 heures, aura lieu, dans la grande salle des mariages de l'Hôtel-de-Ville, la distribution annuelle des draps de lit aux ménages indigents recommandés par la commission de salubrité pour la propreté des habitations et le nombre d'enfants. Les intéressés seront invités à s'y rendre par lettre personnelle.

Le vol de la rue des Clinquet. — La servante de M. Verhaeghe-Descamps, a été aujourd'hui très explicite dans ses affirmations : elle affirme avoir parfaitement reconnu le sieur Adolphe Dooms, qui avait travaillé, comme peintre, à une maison voisine, et c'est ce qui a probablement provoqué ces crises nerveuses produites par la frayeur.

Quant à Dooms, il nie avec énergie : mais les charges qui pèsent sur lui sont tellement graves, qu'il a été transféré à la maison d'arrêt de Lille, à la disposition du parquet.

LILLE

Séance solennelle de la société des agriculteurs. — Dimanche à trois heures, a eu lieu dans la grande salle des fêtes de l'Hôtel du Maisnil la distribution solennelle des récompenses de la *Société des Agriculteurs du Nord.*

Une foule considérable de cultivateurs, venus de tous les points du département, assistait à la cérémonie.

M. Jules Cambon, préfet du Nord, présidait, ayant à ses côtés MM. Telliez, président de la société des agriculteurs du Nord; De Lagorsse, secrétaire général de la société nationale d'encouragement à l'agriculture; un délégué de la société des agriculteurs de France; MM. Griolet, Vallon, Agache, Seydoux, administrateurs de la compagnie du Nord ; plusieurs députés du Nord ; MM. Gravis, Macarez, Trannin, L. Claeys, Claudorez, G. Dubar, F. Desprez, Fauville, Mazurier, vice-présidents de la société des *agriculteurs du Nord*.

Après une marche très enlevante, jouée par l'excellente musique des Canonniers sédentaires, M. le préfet ouvre la séance. Il présente les regrets de M. le ministre de l'agriculture, qui, jusqu'au dernier moment, avait espéré pouvoir présider la séance, mais que la prolongation de la session jusqu'à samedi soir, a empêché de prendre ses mesures pour venir à Lille.

Après un discours de M. le président sur la crise agricole, M. Jacquart, secrétaire général, donne lecture du rapport sur les concours de la société pendant l'année 1885-86.

M. Roger, secrétaire-archiviste, rend compte ensuite des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler, et donne lecture du palmarès :

Cultivateurs. — Arrondissement de Lille. — Prix d'hon. de la Soc. des Agr. du Nord. Objet d'art ; M. Carette, cult. à Flers (blé et bett.) Prix de la Soc. des Agr. de France. Méd d'or : M. Victor Desprez, cult, à Bersée (blé). Prix de la Soc. nat. d'Enc. à l'Agr. M. Masquelier, cult. à Flers (bett.) Prix de la Soc. des Agr. de France. Méd. d'argent grand module : M. Carlier, cultivateur à Mons-en-Pévèle (best)

Bonne tenue des fermes. — Arrondissement de Lille. — Méd. d'or : M. Leroy-Delfves, à Prémesques. Méd. de vermeil : Mme veuve Corenwinder, à Sequedin; M. Pollet-Loridan, à Sainghin-en-Mélantois.

Médailles avec primes aux agents agricoles. — Arrondissement de Lille. — M. Louis Delacroix (46 ans), à Bauvin ; M. Louis Baptin (38 ans), à Pont-à-Marcq ; Mme Désirée Delmare (53 ans), à Sainghin-en-Mélantois; M. J.-B. Delcroix (30 ans), à Cappelle.

A six heures, un banquet était servi dans la grande salle des fêtes de l'hôtel du Maisniel ; M. le préfet présidait.

A la table d'honneur étaient assis MM. Telliez, Mazeaud, premier président de la cour d'appel de Douai, Massilière, inspecteur général de l'agriculture, Le Gavrian, Dejardin Verkinder, Legrand de Lecelles, le général de Frescheville, Lefèvre-Pontalis, Jonglez, députés du Nord, Guidlet, membre du conseil d'administration du chemin de fer du Nord, Ernaud, représentant la société des agriculteurs de la Somme.

M. Trystram, nouveau député du Nord, n'assistait ni à la séance, ni au banquet.

Nous avons remarqué aussi l'absence des représentants de l'administration municipale de Lille.

A la fin du banquet, M. le Préfet s'est levé et a porté un toast à M. J. Grevy.

Il a fait remarquer que c'est un usage ancien, quand les citoyens sont réunis, de porter le premier toast au chef de l'Etat.

M. le préfet ajoute qu'il a une raison particulière pour porter ce toast, c'est qu'il a toujours trouvé chez M. J. Grévy une oreille attentive, que le président connaît à fond les questions qui intéressent le Nord, et qu'il s'y attache M. le préfet est ironique. Il termine par ces mots :

« Agriculteurs, à la veille de la discussion des lois intéressant l'agriculture, je vous dis : espérez ! »

Et il porte un toast aux agriculteurs en général et surtout à ceux du Nord. M. Telliez prend ensuite la parole. Il place son discours sur le rôle de la femme dans la famille agricole.

L'orateur se lance dans une longue étude comparative de la femme en Angleterre, en Espagne et en France, et nous fait part de ses impressions personnelles.

Il établit un parallèle entre la corruption des villes et la moralité des campagnes.

Il engage fortement les agriculteurs à se marier même très-jeunes.

Ce discours répand une douce gaîte dans l'assistance.

M. Telliez porte ensuite un toast au préfet dont il demande l'inamovibilité à son poste, aux représentants du conseil d'administration du chemin de fer du Nord et au représentant de la société des agriculteurs de la Somme, avec laquelle il espère une forte union pour les intérêts communs.

M. Bernot, délégué de cette société, porte un toast aux agriculteurs du Nord, et les assure de son concours dans toutes leurs revendications.

M. Legrand (de Lecelles) se lève à son tour, et, dans un discours élevé, montre tout l'intérêt porté par la députation du Nord à l'agriculture.

Il rappelle le mot de M. le préfet du Nord : « Le Nord souffre et ne crie pas assez fort. »

Il engage les agriculteurs à suivre le conseil de M. le préfet.

M. Guidlet, membre du conseil d'administration du chemin de fer du Nord assure les agriculteurs de la sollicitude de la compagnie.

M. le préfet lève la séance.

Arrestation d'un lillois à Bruxelles. — Deuisp plusieurs jours, la police de St-Josse faisait des recherches, en vertu d'un mandat d'amener délivré par M. le juge d'instruction Wellems, contre un dangereux repris de justice, le nommé Arthur L...., sujet Français, né à Lille, prévenu de rupture de ban d'expulsion. Ce malfaiteur était revenu à Bruxelles, et y commettait de nombreux détournements. Les plaintes affluaient à sa charge.

Hier après-midi, une des victimes de L...., auquel celui-ci avait, tout récemment, volé trois montres, ayant aperçu son voleur aux environs de la porte de Hal, le suivit jusqu'à ce qu'il rencontrât un agent de police auquel il signala le filou.

L'agent invita L... à le suivre au bureau de police où, son identité établie, il fut écroué à la disposition du parquet.

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Spectacle du 19 décembre. — *Don César de Bazan.*— Comment songer aux splendides décors de la scène, à l'organisation parfaite, à l'empressement du public à répondre aux efforts de l'administration pour lui offrir des spectacles de choix, lorsque le plus illustre enfant de la maison de Molière rehausse par sa présence notre scène jeune encore ! Nous ne dirons pas que cette soirée a été pour Coquelin un triomphe. Il a triomphé sur d'autre scènes que la nôtre et conquis des lauriers dont il a droit d'être plus fier.

Mais cet artiste, chez qui pétille l'esprit français, est heureux de voir que par sa présence il a donné à notre théâtre un élément nouveau de vitalité. S'il peut être indifférent à nos applaudissements, il ne peut l'être aux progrès, chez nous, de l'art français.

MERLIN.

Théâtre Deschamps. — La deuxième partie de la trilogie immortelle des *Mousquetaires* d'Alexandre Dumas, encadrée dans une belle mise en scène, avec de frais décors et des costumes des plus riches et de la plus scrupuleuse exactitude a obtenu, au Théâtre Deschamps, un *légitime* succès. Le grand drame de Dumas est trop connu pour que nous tentions d'en donner ici une analyse, tout le monde sait l'intérêt que fournit cette action pressée, haletante, qui vous emporte de coup de théâtre en coup de théâtre.

Les nombreux personnages qui s'agitent sur la scène ; les quatre mousquetaires hardiment campés, avec leurs longues rapières, leurs pourpoints étincelants, leurs chapeaux à plumes et qui *emplissent la scène de tumulte et de bruit* ; des passions farouches, un style violent, hautain et quelquefois héroïque, tout cela vous remue et vous échauffe. On a beau se débattre contre l'impression de ce drame étrange ; la raison, le bon sens, et le bon goût ont beau protester contre la violence qu'il vous fait, il faut l'écouter jusqu'au bout.

L'interprétation de cette pièce n'a pas été parfaite, mais on nous repocherait a juste titre notre silence sur quelques scènes qui ont été particulièrement bien rendues. Citons d'abord la scène où Mordant (M. H. Couvreur) déguisé en moine plonge un poignard dans le sein du bourreau de Béthune (M. Germain) qui a exécuté sa mère ; le dialogue entre Lord de Winter (M. L. Couvreur) et Mordant, quand le premier énumère les crimes de Mylady et que Mordant lui répond : «C'était ma mère ! »

Citons enfin, la scène où Charles Ier (M. Dauphin) adresse ses adieux à ses enfants, avant d'abandonner sa tête à la hache régicide des bourreaux de Cromwell. Dans toutes les scènes où ils paraissaient, les quatre Mousquetaires (MM. Deschamps, Talier, Martin et Billot) jouaient très bien.

La Cagnotte de Labiche a suivi dignement *les Mousquetaires* d'Alexandre Dumas. Les quatre actes de cette fameuse comédie, pleins d'un vrai sel comique, étaient bien faits pour dissiper les larmes des spectateurs trop sensibles, et pour exciter le rire, et un rire de bon aloi.

Elle a été jouée avec un entrain remarquable. M. Louis Couvreur en tête, a fait du fermier Colladan une excellente caricature; M. Germain a esquissé d'une façon très originale la silhouette amusante du commandant des pompiers de la Ferté-sous-Jouarre, M. Henri Couvreur a été plein de rondeur et de gaité, une bonne note pour Benjamin (M. Billot) le modèle des garçons de café.

MASCARILLE.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Séance du lundi matin 20 décembre

Présidence de M. MARTINEAU.

Les expropriations pour l'embranchement du canal de Roubaix sur Tourcoing

Le jury entre en séance à onze heures. On procède à sa constitution. Les douze jurés qui siègent sont : Charles Dennel, Delobel, Delplanque-Roger, Romont, Staes, Duhamel, Choquet, Boniface, Gauche, Leperre, Vandenbusche et Boussemart.

MM. Courtecuisse et Bomard sont récusés par les parties.

Me Barbe qui représente l'Etat se lève pour demander une descente sur les lieux. Cette descente est consentie par les avocats des propriétaires MM. Delemer, Thery, Marion. Le jury se retire dans la salle des délibérations. Il en sort au bout de quelques instants.

M. Vandenbusche, notaire à Quesnoy, est nommé président. Une descente sur les lieux est décidée. Le jury quitte Lille à 1 heure 5.

Les plaidoiries sont remises à demain, à onze heures et demie.

MAITRE CARRE.

NORD

Jouets allemands. — On lit dans l'*Echo du Nord* :

« Une honorable famille de notre région a failli être victime d'un épouvantable malheur.

» Les parents avaient acheté à leur bébé, âgé de six mois, un magnifique polichinelle dont l'enfant s'était fort amusé. Mais dans la nuit qui suivit il tombait malade : des convulsions mettaient sa vie en danger. Le médecin aussitôt appelé constata que le pauvre petit présentait tous les symptômes d'un empoisonnement.

» Mais a quoi l'attribuer ? Après quelques tâtonnements, on s'avisa du polichinelle. On le soumit à une analyse, et bientôt on acquit la conviction que les couleurs dont ce jouet était revêtu, contenaient des principes dangereusement toxiques.

» Ajoutons qu'informations prises, on constata que le jouet était d'importation allemande.

» Ce n'est pas la première fois que la presse a le devoir de constater la désinvolture avec laquelle les industriels d'Outre-Rhin nous expédient des produits de toute sorte, ayant ce point commun d'être sérieusement préjudiciables à la santé publique. Mais voilà : les articles allemands se distinguent par leur bon marché dérisoire, et les acheteurs, en dépit des avertissements, se laissent toujours prendre à cette glu... jusqu'à ce qu'un malheur vienne les punir de leur imprudence.

» Que l'accident dont nous nous occupons aujourd'hui serve donc une fois de leçon; surtout à la veille du jour de l'an. Quand tout le monde achète des jouets, il est urgent de prévenir les familles qu'elles se défient de ces articles allemands si laids et, pardessus le marché, si dangereux. L'industrie française fait de si jolies choses et d'une parfaite innocuité.

» Pourquoi ne pas mettre notre patriotisme d'accord avec l'intérêt bien entendu de notre sécurité, en limitant nos achats aux produits nationaux ? »

Douai,— On annonce le prochain mariage de M. le Comte Mimerel, de Roubaix, avec Mme Chevau, de Douai, veuve d'un magistrat et sœur de M. Barbedienne, avoué près la Cour d'appel.

Naufrage à Dunkerque. — La nuit passée, un sloop anglais le *Reliance de Ramsgate*, a fait côte sur un banc à 7 milles à l'Est de Dunkerque; il était monté de cinq personnes tous compris. Le patron et l'équipage se réfugièrent dans le canot du bord, emmenant tout ce qu'il fut possible. La mer était assez calme et ils purent observer le navire, tout en faisant des signaux auxquels il ne fut jamais répondu.

A 3 heures du matin, le *Reliance de Ramsgate* coulait.

La brume était intense et les naufragés firent force de rames pour gagner la terre la plus proche. Le courant était rapide et ils durent s'arrêter un moment ne pouvant le maîtriser. A midi, ils débarquèrent tous en bonne santé et vinrent se faire connaître au bureau du port. Le *Reliance* faisait la pêche, et était depuis quinze jours à la mer, ayant supporté la dernière tempête; il était parti d'Ostende en dernier lieu. Il n'était pas assuré et n'avait pas coûté moins de 12,500 francs; construit il y a 8 ans, il jaugeait 41 tonneaux et tirait 11 pieds d'eau.

Le consul anglais fit immédiatement donner le nécessaire à ces malheureux et les fera rapatrier en leur port dans quelques jours. S'il eût venté un peu, certes on n'eût jamais su le premier mot de ce récit, car à la distance d'où ils étaient de terre, dans leur frêle esquif, les marins du *Reliance* s'y seraient noyés cent fois.

Chambres de commerce. — Une contribution spéciale, nécessaire au paiement des dépenses des chambres et des bourses de commerce mentionnées ci-après, sera repartie entre les patentés de la façon suivante :

Chambre de commerce d'Arras, 1.336 fr. entre les patentés compris dans la circonscription de la chambre. — Bourse de commerce d'Arras, 541 fr. entre les patentés de la ville seulement. — Chambre de commerce de Boulogne, 2.550 fr. entre les patentes de la circonscription. — Chambre de commerce de St-Omer, 2.000 fr. entre les patentés compris dans la circonscription. — Chambre de commerce de Valenciennes, 5.992 fr. entre les patentés compris dans la circonscription.

Dunkerque. — On annonce la mort, à l'âge de 84 ans, de M. Coorens, ancien commissaire de police à Bailleul, où il était bien connu sous le petit nom de « Wanche » et où, par son originalité, il s'était acquis une certaine réputation.

Après avoir été secrétaire du tribunal de Dunkerque pendant quinze ans, M. Coorens fut nommé commissaire de police à Bergues en 1843, et il a successivement occupé les commissariats d'Armentières, Bailleul, Denain, Valenciennes, Orléans et Strasbourg.

M. Coorens se trouvait à Bailleul en 1849, au moment où régnait le choléra. Son dévouement sans limite lui valut de la part du ministre de l'intérieur une médaille d'or grand module.

Il était revenu à Dunkerque, sa ville natale, depuis 1866, et, pendant vingt ans, il a exercé les fonctions de secrétaire du conseil des prud'hommes et de la Société Saint-François-Régis.

— Le remorqueur *Juliette-Marie*, de Dunkerque, à la recherche des navires dans le Pas-de-Calais, a fait une pêche vraiment merveilleuse. Il a trouvé trente-deux filets aux harengs dans lesquels se trouvaient pris environs 16,000 de ces poissons. Il les a vendus hier à Dunkerque au prix de 8 francs les 410 ; quant aux filets, ils ont été réclamés par un bateau de pêche de Boulogne.

D'après le règlement, la *Juliette-Marie* a droit à deux francs par chaque filet et au produit de la vente.

Le déchargement du trois mâts anglais *Républic* qui s'est mis à la côte dernièrement à Dunkerque, se continue depuis quelques jours; 3,000 barils environ ont été sauvés au moyen de chalands; on espère si le temps se maintient au beau de pouvoir sauver toute la cargaison qui se compose de 6,000 barils pétrole brut. La coque est considérée comme perdue.

PAS-DE-CALAIS

Boulogne-sur-mer. — Une élection au conseil d'arrondissement a eu lieu hier.

Sur 6,589 électeurs inscrits, 2,633 se sont rendus au vote et ont assuré l'élection de M. Bollet, opportuniste, seul candidat, d'ailleurs, par 2,415 voix.

La catastrophe de Wimereux. — La mer vient de rejeter sur la côte, à quelques centaines de mètres de l'endroit où s'est produite la terrible catastrophe de mercredi, le cadavre de l'aîné des frères Libert. C'est le seul des huit naufragés de Wimereux qu'on ait retrouvé jusqu'ici.

BELGIQUE

Bruxelles. — La commission du travail a terminé la discussion sur le rapport concernant l'intempérance.

Elle a émis le vœu que le gouvernement refuse toute patente nouvelle aux cabarets.

Les patentes actuelles disparaîtraient à la suite de décès ou de cessation d'affaires.

Les vœux émis par la commission sont calqués sur la loi hollandaise contre l'ivrognerie.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX. — Bulletin de la séance du 19 décembre 1886. — Versements : Roubaix, 165 déposants, 36 nouveaux, 31,075 »». Succursale Lannoy 17 déposants, 3 nouveaux, 3185 »». Succursale Croix : 3 déposants, 0 nouveau, 600 »». Total des versements 34,860.

Remboursements. Roubaix : 62 remboursements effectués, 25,349 36. Succursale Lannoy : 5 remboursements effectués, 1550,»». Succursale Croix : 0 remboursement effectué, »»»,»». Total des remboursements : 27,099 36.

Les opérations du mois de décembre sont suivies : A Roubaix, par MM. L. Mulliez-Delattre et Victor Despature, directeurs. A Lannoy, par M. Deffrennes-Derache. A Croix, par MM. Nedonsel et J. Delescluse.

Le Caissier, FREMONT.

CAISSE D'ÉPARGNE DE TOURCOING.— Séance du 19 décembre. — Somme versée à Tourcoing, par 140 déposants, dont 24 nouveaux, 40,711 fr. 05. Somme versée à Halluin, par 7 déposants, dont 1 nouveau, 780.»». Somme versée à Linselles, par 13 déposants, dont 5 nouveaux, 5350 »». Somme versée à Roncq, par 3 déposants, dont 0 nouveau, 310. Somme versée à Bondues, par 1 déposant, dont 1 nouveau, 1000. Somme versée à Bousbecque, par 0 déposants, dont 0 nouveau, »»». Total des recettes de la semaine : 48,191 fr. 05.

Remboursements : à Tourcoing, à 27 déposants, francs 12 101,78. A Halluin, à 1 déposant, 150 »». A Linselles, à 1 déposant, 2072 56. A Roncq, à 5 déposants, 496,99. A Bondues, à 1 déposant, 340,»». A Bousbecques, à 0 déposant, »»» »». Total des remboursements de la semaine fr. 15,161 33.

Administrateurs du mois de décembre 1886 : A Tourcoing, MM. E. Lehoucq et E. Leprince. A Halluin, M. Bailly-Carette. A Linselles, M. H. Lepers. A Roncq, M. Ch. Couvreur. A Bondues, M. Delefortrie. A Bousbecque, Lefebvre-Hennion.

Le caissier, A. PAILLARD.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 19 décembre.* — Emmanuel Druart, rue Decrême, cour Behague, 4. — Marie Delcroix, impasse Nabuchodonosor, maison Dhalluin. — Elodie Vandeweghe, rue d'Alma, fort Frasez, 31. — Thérèse Rondaer, rue de l'Epeule, 15c. — Zélie Pontier, rue de Wasquehal, cour Duverger, 2. — Laurence Hélin, rue des Fossés, cour Desprez, 41. — Julia Lempers, rue Plutarque. — Laure Picke, rue Turgot, cour Duthoit, 3. — Marguerite Paulus, rue Pierre-de-Roubaix, 70. Laurence Bossut, rue de Mouveaux, cour veuve Petit, 2. — Florimond Delannoy, rue Daubenton, cour Desmet, 10. — Jules Desmettre, rue Carnelle, 11. — Elisa Picceu, rue Christophe Colomb, cour Meyer, 81. — Zoé Olive, rue de la Vigne, 5. — Gaston Defrennes, rue Saint-Antoine. — Théophile Ost, rue du Moulin, cour Descat, 4. — *Publications de mariages du 19 décembre.* — Auguste Margry, 25 ans, tailleur d'habits, rue de Maubeuge, et Clémence Moyse, 20 ans, couturière, rue de Maubeuge. — Philippe Vercauteren, 26 ans, peigneur, à Roubaix, et Hélène Bernaert, 18 ans, étirageuse, à Mouveaux. — Hector Wilfert, 28 ans, mécanicien à Roubaix, et Hortense Spitael, 27 ans, sans profession, à Tourcoing. — Henri Goffrez, 31 ans, employé de commerce, à Roubaix, et Angèle Bera, 22 ans, sans profession, à Sau'zoir. — Eugène Bourlet, 25 ans, forgeron, Monchaux, et Amélie Brasselet, 21 ans, passementière, Monchaux. — Emile Berger, 23 ans, appréteur, rue de Ma-Campagne, 96, et Philomène Daerninck, 20 ans, piqurière, rue d'Espagne, 2. — Charles Deber, 22 ans, garçon de magasin, rue Watt, 36, et Laure Vanbivang, 24 ans, ourdisseuse, rue de Wasquehal, maison Leman.—Jean Andries, 23 ans, cordonnier, rue Bernard 26, et Marie Verbruggen, 22 ans, chamareuse, rue Bernard, 24.—Augustin Decuyper, 49 ans, tisserand, r. d'Alger, cour Briet, 12, et Marie Demeulenaer, 43 ans, tisserande, même rue. — Herman Boone, 31 ans, tisserand, rue de la Fosse-aux-Chênes, 62, et Charlotte Duez, 29 ans, journalière, même rue. — Louis Decarpentrie, 26 ans, rattacheur, rue du Sacré-Cœur, et Sidonie Dagniaux, 35 ans, même rue. — Frédéric Maroo, 27 ans, fileur, rue Archimède, 110, et Liavine Debruyne, bobineuse, rue St-Antoine, fort B ayart 26. — Antoine Rombaut, 25 ans, tisserand, à *Croix*, et Elodie Locquet, 20 ans, tisserande, rue de Lille, 184. — Florentin Colpaert, 25 ans, rattacheur, impasse Nabuchodonosor, et Clémence Verstraete, 21 ans, soigneuse, rue de Lannoy, cour Borgie, 4. — Désiré Delguste, 22 ans, teinturier, rue de Mouveaux, 2, cour Frère, et Philomène Debaere, 20 ans, bobineuse, même rue. — J.-B. Spriet, 24 ans, rue du Sartel, maisons Debude, et Virginie Verraes, 28 ans, servante, rue du Collège, 81. — Henri Trentesaux, 26 ans, domestique, à Pecq, et Cécile Desbonnet, 24 ans, tisserande, rue de Leuze, 53. — Jules Lérisson, 26 ans, lamier, rue de Condé, maisons Loridant, et Antoinette Debruyeker, 25 ans, dévideuse, rue Bernard, cour Duquesnoy, 76.— Napoléon Desmet, 23 ans, monteur, rue de Croix, cour Rammaert, 4, et Marie Bayart, 23 ans, bobineuse, rue des Ogiers, cour Bonte. — Léon Verstraete, 20 ans, journalier, rue de la Barbe d'Or, cour Wattel, 14, et Elise Velghe, 22 ans, tisserande, à Leers (Nord). — Joseph Basteleus, 31 ans, tisserand, rue Cadet, 33, et Victoire Deroubaix, 22 ans, tisserande, même rue, 15. — Georges Vandepeute, 25 ans, boucher, rue Pellart, 170, et Césarine Robert, 26 ans, sans profession, rue du Collège, 123. — Léon Wallon, 22 ans, journalier, rue l'Espérance, et Lucie Gavet, 22 ans, seigneuse, même rue.— *Déclaration de décès du 19 décembre.*— Pierre Hoornaert, 80 ans 10 mois, tisserand, rue Beaurepaire. — Nisse, présenté sans vie, rue de Denain, 88. — Marie Deroose, 1 mois, rue de Soubise, cour St-Jean, 18

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 12 au 19 décembre.* — Arthur Derreveaux, Saint-Liévin. — Clémence Degeyter, rue du Moulin. — Alfred Lagache, Bas-Chemin. — Désiré Ernouf, Sapin-Vert. — Georges Wagnon, Marlière. — Clémence Delit, Grimonpont. — Laurent Meirhaeghe, Vieille-Place. — Angèle Debusscher, Ste Marguerite. — *Déclarations de décès du 12 au 19 décembre.* — Henri Deltour, 2 jours, rue du Moulin. — Frédéric Maes, 57 ans 9 mois, boucher, Vieille-Place. — Zulma Masselis, 25 ans 5 mois, couturière, Place. — Alphonse Flipot, 1 an 10 mois, Place.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 12 au 18 décembre.* — Emile Vanoverberghe, chemin du Bois-Blanc. — Madeleine Dehaene, au Jambon. — *Déclarations de décès du 12 au 18 décembre.* — Adèle Six, 72 ans, couturière, au pont de Pierre. — Marie Donze, 85 ans, servante, rue du Bois.

WILLEMS. — *Déclarations de naissances du 12 au 19 décembre.* — Ferdinand Manche, 60 ans 6 mois, hameau de Reemer.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille DUCHÊNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre-Pascal DUCHÊNE, décédé à Roubaix, le 18 décembre 1886, dans sa 86e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le lundi 20 courant, à 9 heures aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mardi 21 dudit mois à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 67.

Les amis et connaissances de la famille DELCROIX-VIENNE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Jeanne-Alice-Mathilde DELCROIX, décédée à Roubaix, le 19 décembre 1886, à l'âge de 2 ans et 6 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange solennels, qui auront lieu le mardi 21 courant, à 3 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fontenoy, 186.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 23 décembre 1886, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Arthur-Désiré VALENTIN, marguillier de la paroisse du Sacré-Cœur, époux de Dame Stéphanie D'ORGEVILLE, décédé à Roubaix, le 21 novembre 1886, dans sa 49e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Messieurs les Marguilliers du Sacré-Cœur feront célébrer un obit, le mardi 28 dudit mois à 10 heures, en l'église du Sacré-Cœur. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 22 décembre 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François DUROT, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1886, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

FAITS DIVERS

Les appointements des artistes de théâtre. — L'Opéra et la Comédie-Royale de Berlin ont à eux seuls un budget annuel de *deux millions et demi de mark*. L'empereur y contribue de sa caisse pour une somme fixe de 450.000 mark par an. De plus, il couvre le déficit, qui est ordinairement de 300 000 mark à charge de l'Opéra et du ballet. Le mark vaut un franc 25 c.

Tous les princes royaux doivent payer leur loge au théâtre, quelque rarement qu'ils assistent à une représentation, et même quand ils ne résident pas à Berlin, comme le prince Albrecht.

Toute représentation arrangée par ordre spécial de l'Empereur à l'occasion de visites princières, de grandes parades, etc., est payée par l'Empereur pour toute la salle.

Le traitement de l'intendant général est 18,000 mark, en dehors du logement. Le directeur de l'Opéra a 10,800 mark, le premier chef d'orchestre 6,000 mark.

Le premier ténor est obligé par contrat jusqu'en 1887 à chanter pendant une demi année huit fois par mois à 750 marck, ce qui fait 36.000 mark pour les six mois.

Le premier baryton a un contrat à vie. Il reçoit 9.000 mark pour huit mois, et chaque fois qu'il chante, 300 mark de gages supplémentaires. Comme il chante au moins 100 fois par an, ses revenus dépassent 39 000 mark.

Le ténor bouffe en caisse environ 18,000 marks pendant dix mois.

La prima-dona chante pendant neuf mois environ 65 fois et reçoit 33.000 mark.

La forte chanteuse a un contrat à vie avec pension. Elle chante en sept mois environ 70 fois, et ses revenus se montent à 18 000 mark.

Le bateau-canon. — Le bateau-canon est un nouvel engin de guerre navale inventé en Allemagne, où on en a déjà construit plusieurs, et que notre marine va expérimenter prochainement.

C'est un petit bâtiment du genre du torpilleur de haute mer; sa longueur varie entre trente-cinq et quarante mètres, il émerge très peu du niveau de l'eau et possède une machine à vapeur de très grande force, qui lui donne une vitesse considérable. Dans les expériences du premier bateau construit en Allemagne, on a obtenu 23 nœuds à l'heure dans les conditions normales.

Ce petit bâtiment de guerre ne porte à son avant qu'une seule pièce d'artillerie, d'une puissance énorme, pouvant lancer un projectile chargé de matières explosibles sept ou huit kilomètres.

Le prix de revient d'une bateau-canon ne doit pas excéder quatre cent mille francs, c'est-à-dire qu'avec le prix d'un grand cuirassé on aurait cinquante ou soixante de ces nouveau engins.

Le *Voltaire* donne, avec ces renseignements, l'appréciation de notre ministre de la marine sur ces nouveaux bâtiments: « Se figure-t-on, aurait-il dit, quels ravages ferait une flottille de quarante ou cinquante bateaux-canon lançant sur une ville maritime des projectiles chargés de matières explosibles ? Quelques heures après une déclaration de guerre, la flottille se serait transportée à six ou sept kilomètres au large d'un port ennemi; presque invisible à cette distance, elle se trouverait à peu près hors de portée des batteries défendant la ville et le port, qui seraient rapidement incendiés.

» En admettant que le port soit défendu par une flotte de cuirassés, la flottille échapperait sans difficulté à ces énormes bâtiments, qui ne pourraient lutter de vitesse. Le cuirassé attaqué par une flottille de bâteaux-canons ressemblerait à un lion harcelé par un essain de moucherons. »

Tout cela est très beau, et les enthousiasmes de l'amiral Aube ne sont plus pour nous surprendre; mais le bateau-canon, qui a la taille d'un torpilleur, ne sera-t-il, comme ce dernier, qu'un navire de beau temps ? Si terrible qu'il soit, s'il doit disparaître sous le moindre souffle, il n'est pour inquiéter que la bourse des contribuables.

PLUS DE CHEVEUX GRIS

En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 13440–25444

REVUE DES MODES

Paris, 18 décembre 1886.

Une question brûlante, c'est celle de la coiffure. Voici l'époque où l'on se montre en cheveux, soit à ses réceptions de jour, soit au spectacle, soit au bal.

Aussi s'inquiète-t-on beaucoup de la coiffure qu'il faut porter pour être très jolie et en même temps à la mode.

Quelques jolies femmes ont essayé de ressusciter les coiffures tombantes, les arrangements à l'Ophélie, où les cheveux descendent à la taille, en mèche tordue, comme une sorte de catogan, avec dégringolade de fleurs.

Une fort jolie jeune fille portait au dernier bal du ministre du Mexique une traine de fleurs d'acacia roses et jaunes sur ses beaux cheveux châtains, allongés en boucles sur le dos. Sur le sommet de la tête, un nuage de tulle élevé en aigrette servait de point de départ à cette chute coquette de grappes d'acacia.

Seulement, nous ne sommes nullement partisan de cette coiffure ; outre qu'elle est difficile à porter, parce qu'on a beaucoup de peine à arranger ses cheveux ainsi, elle a un second inconvénient, celui de salir les corsages et de s'accrocher à tout.

Elle est bien moins soignée, bien moins correcte que la coiffure hardie, qu'on appelle coiffure Diane.

Toutes les jeunes femmes et les jeunes filles en raffolent.

Nous allons, si vous le voulez bien, et pour répondre au désir de bon nombre de nos lectrices qui nous ont écrit à ce sujet, expliquer bien exactement comment on doit procéder pour élever ce charmant échafaudage de cheveux.

On les relève très haut en les peignant, puis on les tord lâches et on forme une coque tordue comme celle du huit que l'on portait il y a quelque temps ; seulement, au lieu de diriger cette coque à droite, comme cela se faisait pour le huit, on le tourne devant et on ne l'applique pas sur la tête; on en maintient un côté en l'air que l'on soutient avec une épingle fourche placée au milieu de la coque.

La partie restante des cheveux est roulée en bouffant et vient s'appuyer contre la coque tordue. Ensuite, on lisse bien soigneusement la nuque, en roulant les cheveux et les fixant, de loin en loin, par une épingle dorée. Disons en passant qu'on a complètement renoncé aux épingles noires; on ne se sert que d'épingles dorées petites ou grosses, selon la quantité de cheveux que l'on a.

Quand on se sert d'un jeu d'épingles en écaille, on place alors la grosse épingle au milieu de la coque pour la maintenir; l'une des petites pique le bouffant et la troisième est piquée dans la nuque.

Mais revenons à nos deux modèles de coiffure. Les cheveux sont arrangés comme nous venons de le décrire. L'une des têtes, celle qui est vue de profil, est parée d'une garniture en Cérès. Généralement cette garniture, fort en vogue cette année, est faite d'épis d'or et de feuillage vert : saule, chêne, fougère. Ici la garniture est faite de fleurs en couronne, avançant autour du nœud de la coiffure et s'élevant en aigrette au sommet de la coiffure Des mimosas forment l'aigrette et la couronne est faite de roses thé et d'héliotrope.

L'autre coiffure est faite d'un chou en ruban de satin rose pâle, avec aigrette de bruyère rose.

On ne fait plus que des garnitures de tête élevées comme celle-là et très-étroites sur la tête. Les têtes de plumes mêmes ont changé d'allure; au lieu d'être volumineuses et fournies, comme autrefois, elles sont toutes petites, tout étroites, groupées en panache. On les mélange de deux ou trois teintes, rappelant les tons de la toilette, et un petit nœud les attache au pied.

Nous avons vu des garnitures en fleurs et feuillages de filigrane d'or et d'argent qui font un effet charmant.

Voilà un gracieux cadeau à faire à une jeune fille, que l'un de ces piquets de fleurs, fantaisie élégante entre toutes, car le prix en est relativement élevé.

Jamais on n'a vu autant de fantaisies que celles qui sont nées à propos des étrennes.

On a fait cette année des sacs ridicules pour le théâtre qui vont faire florès. Ils sont d'une élégance rare. L'un est en peluche bleu de Monaco, doublée de satin brique. Dans le fond de ces sacs, une petite garniture de carton sert d'appui à la lorgnette; un ruban de satin serre le haut. On engloutit là dedans son mouchoir de dentelle, sa bonbonnière, sa boîte à poudre, son éventail. C'est très élégant, très commode.

Pour le premier de l'an, ces sacs pourront être remplis de chocolat ou de pralines, ou bien contenir une gerbe de fleurs, roses ou lilas. Après ce jour passé, on sera bien aise d'avoir, au lieu d'un banal coffret à bonbons, un objet très-utile et de goût raffiné.

Il y a aussi de simples étuis à lorgnette, en vieux brocart et en peluche, très peu profonds.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

M. Clémenceau

Le *Gaulois* annonce que M. Clémenceau part ce matin pour Vienne, où il ira assister au mariage de son frère, M. Paul Clémenceau.

L'agent de change Vuaflard

On lit dans le *Figaro* :

» Tous les employés de M. Vuaflard ont été réunis hier matin, au siège de l'agence par M. Moreau, liquidateur.

» Il a dû être procédé à une vérification complète des livres, papiers et écritures.

» Les agents de change de Paris sont convoqués, ce soir, par le sydicat, afin de prendre des résolution relativement a la liquidation de la situation financière de M. Vuaflard. »

M. Antoine et la presse

Berlin 19 décembre. — Les journaux ministériels mènent grand tapage d'un incident susceptible de procurer quelque ennui à M. Antoine, le député de Metz au Reichstag.

Une lettre adressée de Paris à M. Antoine est arrivée dernièrement au bureau du Reichstah, où elle a été déposée dans la boîte réservée au député lorrain, qui se trouvait absent de Berlin. L'adresse en était écrite en langue française, et l'enveloppe était fermée par le sceau du ministre de la guerre.

Ce fait a suffi à nos officieux pour insinuer que M. Antoine conspirait avec le général Boulanger.

Il faut supposer, toutefois, qu'on ne s'est pas borné à soupçonner le contenu de cette lettre, mais qu'on a trouvé moyen de se convaincre de son caractère inoffensif, puisqu'on autorise la presse officieuse à formuler des suppositions injurieuses ; autrement, on aurait laissé la parole au parquet.

Incendie à Brest

Brest, 19 décembre, 10 h. 55 soir.— Un incendie s'est déclaré vers dix heures, à l'Artillerie, dans la salle d'armes. Trois coups de canon d'alarme viennent d'être tirés pour appeler chacun à son poste.

Brest, 19 décembre, 11 h. 55 soir. — L'incendie de l'arsenal redouble d'intensité.

Le feu a pris naissance dans les archives de l'artillerie près de la salle d'armes.

Les ateliers et les bureaux flambent, bien que le fléau soit vigoureusement combattu par quatre pompes à vapeur.

Malgré la neige toute la population est sur pied.

Brest, 20 décembre, 2 h. 35 matin. — L'incendie de l'arsenal s'est terminé à une heure. Pour faire la part du feu, on a dû saper les murs du bâtiment en flammes.

Les pompes à vapeur restent sur les lieux.

Troubles en Irlande

Dublin, 19 décembre. — Hier soir un fermier de Ballinfrear près Tralee, en rentrant chez lui, trouva sa maison occupée par des moonlighters armés qui l'accueillirent à coups de fusil. Il dut prendre la fuite.

Peu de temps après, trois agents de police s'étant rendus auprès de cette ferme furent immédiatement attaqués par les moonlighters qui tirèrent sur eux une vingtaine de coups de fusil.

Un agent fut grièvement blessé, les Moonlighters se sauvèrent ensuite, mais pendant la nuit la police parvint à opérer plusieurs arrestations.

Aujourd'hui, plusieurs membres du Parlement, dans des meetings tenus à Kilrush et à Killarney, ont exprimé leur résolution de poursuivre énergiquement le « plan de campagne » malgré la résistance du gouvernement.

Voir, à la 1re page, les autres dépêches et la dernière heure.

GRAND-THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 0/0. — Troupe sédentaire sous la direction Léon Escande, père. — Lundi 20 décembre 1886. — Première représentation de MARIE-JEANNE OU LA FEMME DU PEUPLE, drame populaire en 5 actes et 6 tableaux d'Anicet Bourgeois et Dennery. Musique arrangée par M. Jaquinot, chef d'orchestre. — Au premier tableau, Noce de Riches. — Noce de Pauvres. — Grand galop général. — Représentation du succès des Bouffes-Parisiens, LA ROSE DE SAINT-FLOUR, opérette en un acte, musique d'Offenbach, orchestre dirigé par M. E. Jaquinot. — Ordre du spectacle : Marie-Jeanne. — 2. La Rose. — Prix des places pour les représentations de drames et comédies : Loges et fauteuils, 2 fr. 50. — Pourtour 1 fr. 75. — Première galerie, 1 fr. — Deuxième galerie 50 centimes.

Le bureau de location, pour les places numérotées, chez M. Jubé, rue de la Gare. Pour les autres, à l'Hippodrome. —Les billets de famille seront admis pour cette représentation. S'adresser au bureau du gérant.

BIBLIOGRAPHIE

Le droit du Seigneur au moyen-âge. — critique et historique par *M. le comte Foras.* — — Chambéry. *E. Lechevalier.* Paris. — Prix 3 fr.

Un érudit qui s'est déjà fait connaître par la publication d'un magnifique Armorial de Savoie, et que l'Académie française vient de récompenser pour son bel ouvrage: *le Dictionnaire du Blason*, M. le comte de Foras, a fait paraître une intéressante étude relative à certains privilèges immoraux qu'un préjugé assez répandu en France reproche aux nobles et au clergé du moyen-âge. M. de Foras fait ressortir l'injustice que l'on commet lorsqu'on fait porter la responsabilité de quelques abus individuels sur toute une classe sociale et sur toute une époque, et il prouve que ces abus n'ont jamais été qu'une exception laquelle ne constitue point le prétendu droit, la prétendue coutume, la prétendue règle générale et tyrannique dont on est convenu de parler sous le nom de Droit du seigneur.

Le sujet de l'étude de M. de Foras est de telle nature que, malgré la réserve gardée par l'auteur, son livre ne peut pas être mis dans toutes les mains. Pour les personnes sérieuses, adonnées aux problèmes historiques, elles trouveront dans ce volume plein de verve et même de malice, une démonstration dont n'ont, sans doute, pas besoin ceux qui connaissent la sainteté de l'Eglise catholique, mais qu'il sera bon de présenter à ceux dont les préjugés anticatholiques troublent le jugement au point de leur faire croire que l'église ait pu jamais tolérer dans son sein un abus aussi immoral que le prétendu Droit du seigneur.

M. de Foras réduit à leur juste valeur les redevances pécuniaires payées jadis au clergé en France, à propos du mariage. Il en donne l'origine et l'explication, de façon que ces redevances si méchamment interprêtées ont, au contraire, une signification tout à l'honneur de la pureté et de la piété des prêtres et des fidèles. Et puisqu'il y a encore des gens assez ignorants, assez aveuglés par la haine pour croire à de si imprudentes calomnies, il était bon que M. de Foras rendît ce juste hommage à l'Eglise et à la vérité historique.

Rhum Saint-Georges

GOUTEZ ET COMPAREZ

DÉTAIL : La c. de 12 bout.-litres, 50 fr., de 24/2, 54 fr. Franco port et droits pour toute la France, comptant contre remboursement ou sous escompte de 5 0/0, en envoyant mandat en faisant commande.

Flacon de dégustation contre 75 c. en timbres-poste.

Importateur : Georges BERTIN et Ce, à Bordeaux. 13708—26100

BERNARD

dentiste

MÉDAILLE D'OR

77, rue Nationale, LILLE 12967

COUTEAUX

Grands Rayons de Coutellerie

Couteaux de table et de dessert, de tous genre et de tous styles, en os, ébène, buffle, corne blonde ivoire, nacre, etc.

CISEAUX

Choix considérable de ciseaux de toutes formes et de toutes grandeurs, pour couturières, tailleurs, ciseaux pour magasins, ciseaux de poche se fermant, ciseaux bouts ronds, etc., etc.

RASOIRS garantis français, anglais, belges, etc.

MAISON

BONNAVE-PECQUEUR

Rue Nain, 3, près l'Hôtel Ferraille, ROUBAIX

COUTEAUX DE POCHE à une et plusieurs lames, coupe-cors, couteaux-poignards, couteaux de poche fins de tous modèles, etc.

Couperets pour échantillons

Réparations et repassage tous les jours.

LE MASSON

Dentiste Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

Le Petit Journal Financier

16 PAGES — PARAIT TOUS LES SAMEDIS

PUBLIE TOUS LES TIRAGES

PAR AN 2 Francs. — *Assemblées générales — Coupons. — Revue de toutes les Valeurs — Etudes financières. Placements de Fonds.* — 19, Bd de Londres, PARIS

ENVOI D'UN NUMÉRO SUR DEMANDE

Les Abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de Poste et en timbres ou mandats-poste. 13033

UNE TOUX OPINIATRE !

Haucourt, par Vis-en-Artois, 16 octobre 1886. M. le Docteur Gramont, Je toussais horriblement et j'étais gêné pour respirer; j'ai pris pendant quelques jours de vos bonbons Gram qui m'ont fait beaucoup de bien. Je vous envoie 2 francs, veuillez me faire envoyer une nouvelle boîte. Devis Jules. 13923d

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Cordonnerie, Nouveautés, Confections

(LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR CORDONNERIE, NOUVEAUTÉS, CONFECTIONS, ETC.) 2

Au Cœur social. Maison **Louis Herbaut Broutin**, rue Saint-André, 29, à l'angle de la rue Saint-Jean, près la rue de Lannoy. — Vraie cordonnerie sur mesure et en magasin, pour hommes, dames et enfants. Devise : Vendre du bon pour vendre beaucoup et vendre beaucoup pour vendre bon marché.

A la Chaussure parisienne. Maison TEMPEZ-**Couturier-Mauprivez** successeur, 44 bis, Grande-Rue, Roubaix, en face le Cercle du Commerce. — Cette maison, une des plus anciennes, est bien connue pour vendre de confiance et à des prix très réduits, défiant toute concurrence. Une remise est faite selon l'importance à tout acheteur payant comptant. On se charge des réparations à bref délai. 508

Au Bon Marché, 8, Grande-Place, Roubaix. Tissus en tous genres, confections pour dames et enfants, tapis et ameublements. 510

A la renommée de la bonne Toile. **Ernest Oger-Carnlaux**, rue de l'Epeule, 59, à Roubaix. Mérinos, flanelles, cachemires d'Ecosse, lainages et couvertures de laine, velours, soieries, draperies, nouveautés, confections, toiles, rouennerie, bonneterie, Trousseaux et layettes. 509

Au Palais de Cristal, 16, Grande-Rue, Roubaix. — Vêtements confectionnés et sur mesure, pour hommes et enfants. Prix-fixe. 511

Elégance. Solidité. Garantie. Habillements sur mesure, pour hommes et enfants, aux prix de la frontière. Nouveautés pour confections. Spécialité de draps noirs pour deuils et noces. **Victor Froye**, tailleur, 90, rue Blanchemaille, Roubaix. 512

Au Mouton couronné, place de la Liberté, 1 et 3, et Grande-Rue, 58, Roubaix. Spécialité pour deuil, hautes nouveautés noires et couleurs pour robes et confections. Cretonnes et croisés pour ameublements, flanelle blanche et couleurs, draperies noires et couleurs, articles blancs. Confections pour dames et enfants. Soieries et velours noirs et couleurs. 526

Nouveautés, rouenneries, bonneterie, confections pour dames et enfants. Chemises confectionnées en tous genres. **Veuve Mazure-Truffaut**, ancienne maison Truffaut-Fournier, 42, Grande-Rue, Roubaix. 530

Robes et manteaux confectionnés et sur mesure pour dames, fillettes et enfants. — *A l'Espérance.* **Senoutzen-Couzineau**, 12, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. Il y a toujours en magasin choix considérable de modèles haute nouveauté, à des prix défiant toute concurrence. Pour satisfaire aux demandes faites, la maison laisse aux clients qui le désirent la faculté de fournir leurs tissus ou garnitures. Spécialité pour deuil en 24 heures. 532